

Syndicat intercommunal des Sapeurs-Pompiers de Schwoben-Tagisdorf-Heiwiller-Wittersdorf-Emlingen

REUNION DU 11.03.2024 A 19 H 00 A LA MAIRIE DE SCHWOBEN

Présents :

M. Jean-François FOERNBACHER – Président, délégué / SCHWOBEN - Mme Berthe MULLER – Déléguée / SCHWOBEN
M. Morand FOLZER – Vice-Président, délégué / WITTERSDORF - M. Daniel OCHSENBEIN – Délégué / WITTERSDORF
M. René DANESI – Délégué / TAGSDORF
Mme Chantal WISS – Déléguée / HEIWILLER M. André FOLZER – Délégué / HEIWILLER
M. Jean-Louis BISCH – Délégué / EMLINGEN - M. Mickaël WELKER – Délégué / EMLINGEN

Absente excusée :

Mme Madeleine GOETZ – Déléguée / TAGSDORF qui a donné procuration à M. René DANESI

Secrétaire de séance :

Le Comité syndical désigne Mme Véronique BOEGLIN comme secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 27.03.2023

Monsieur le Président soumet à approbation le procès-verbal de la réunion du 27.03.2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- Vu la délibération du Comité syndical en date du 27.03.2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,
- Le Président ayant quitté la séance conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
<i>Dépenses</i>	<i>4 242.88 €</i>	<i>22 815.77 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>748.53 € (**)</i>	<i>38 806.17 € (*)</i>
<i>Excédent</i>	<i><u>- 3 494.35 €</u></i>	<i><u>15 990.40 €</u></i>
<i>Déficit</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
<i>TOTAL DES DEUX SECTIONS</i>		<i>EXCEDENT 12 496.05 €</i>

14 001.49 € (Recettes Fonctionnement 2023)

24 804.68 € (Affectation du résultat de fonctionnement 2022 au BP 2023)

(*) 38 806.17 €

484.29 € (Recettes Investissement 2023)

264.24 € (Affectation du résultat d'Investissement 2022 au BP 2023)

() 748.53 €**

soit un excédent de clôture de **12 496.05 €**.

L'état des restes à réaliser des

- dépenses d'investissement 2023 à reporter au budget primitif de l'exercice 2024 est de 0 €
- recettes d'investissement 2023 à reporter au budget primitif de l'exercice 2024 est de 0 €.

Il est précisé que :

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est de **0.00 €**,

L'état du personnel compte 1 emploi à temps non complet.

3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 D.2343-1 à D.2343-10, le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier d'Altkirch.

En conséquence, le compte de gestion de l'exercice 2023 est conforme au compte administratif 2023 du SIVU.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier, le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2023.

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Le Comité syndical,

- après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
un excédent de fonctionnement de **15 990.40 €**

et un déficit d'investissement de **3 494.35 €**

soit un total de **12 496.05 €** d'excédent.

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé : **3 494.35 €**

- article 002 « report en fonctionnement » : **12 496.05 €**

Soit un total de **15 990.40 €**

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Président expose le contenu du budget résumé ci-dessous :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	8 494.35 €	8 494.35 €
FONCTIONNEMENT	39 996.05 €	39 996.05 €
TOTAL	48 490.40 €	48 490.40 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, vote le budget primitif de l'exercice 2024 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Budget Primitif 2024 est voté en équilibre pour les deux sections.

6. CONTRIBUTIONS SIS ET ALLOCATIONS VETERANCE 2024

- Le Président rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions concernant la contribution SIS et les allocations vétérances selon l'article R 1424-30 du CGCT.

Pour l'exercice 2024, la Communauté de Communes du Sundgau effectuera le versement de la **contribution SIS**. Elle défalquera la somme aux attributions de compensation de chacune des 5 communes du SIVU.

Regroupement	EPCI avec convention de Regroupement	Communes	Contribution imputée à la commune
SIVU DU BAS-THALBACH	18 142.08 €	EMLINGEN	3 948.23 €
		HEIWILLER	1 746.03 €
		SCHWOBEN	2 011.83 €
		TAGSDORF	2 929.69 €
		WITTERSDORF	7 506.30 €

- Le SIVU effectuera le versement des **allocations de vétérance**. Le montant de 2024 ne sera connu qu'en fin d'année.
- Vu l'excédent de l'exercice comptable 2023, M. le Président propose de fixer le montant total des **cotisations 2024 des 5 communes à 27 500 €**.

NBR HABITANTS 2024		%	COT. 2024
SCHWOBEN	232	12.69 %	3 489.75 €
TAGSDORF	306	16.73 %	4 600.75 €
HEIWILLER	172	9.40 %	2 585.00 €
WITTERSDORF	806	44.07 %	12 119.25 €
EMLINGEN	313	17.11 %	4 705.25 €
TOTAL	1 829	100 %	27 500.00 €

Après délibération, le conseil syndical décide à l'unanimité des présents et représentés

- d'approuver le montant des cotisations 2024
- charge M. le Président de faire l'appel de cotisation de l'année 2024.

7. DIVERS

- Demande au SDIS (VTUle ou VL)
M. le Président informe l'assemblée de la vétusté et de l'ancienneté du véhicule Peugeot Partner. A ce titre, afin de mettre à disposition un outil plus performant et plus récent aux sapeurs-pompiers, une demande a été faite au SIS Colmar afin de bénéficier à titre gracieux d'un véhicule similaire mais plus récent.
- M. le Président informe l'assemblée de l'engagement début 2024 d'un nouveau sapeur-pompier.
- Un récapitulatif des sorties 2023 est présenté.
- Mme BURGY Magalie ayant demandé une suspension d'activité pendant 5 ans n'a toujours pas rendu son matériel malgré plusieurs relances.
- M. le Président informe les élus des prochains travaux de peinture au dépôt des sapeurs-pompiers.

La séance est levée à 19 H 30

**Le Président du SIVU,
Jean-François FOERNBACHER**